



Le syndicalisme en Algérie. De l'organisation de masse du parti unique à l'autonomie syndicale

Kaddour Chouicha*

pp. 87-93

Bref aperçu historique

Nous citerons ici deux périodes que nous considérons comme étant particulières, la première étant celle de la colonisation (avant 1962 qui fût une rupture) et la deuxième celle qui suit directement jusqu'à la crise de 1988 qui fût un moment de rupture aussi.

Pendant la colonisation (avant 1962)

L'histoire officielle ne parle que de la création de l'UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens) le 24 février 1956 sous l'impulsion du FLN (Front de Libération Nationale) alors que vers 1955 fût créée l'UGSA (Union Générale des Syndicalistes Algériens) liée au PCA (Parti Communiste Algérien) ainsi que l'USTA (Union Syndicale des Travailleurs Algériens) liée elle au MNA (Mouvement National Algérien) issu de la séparation du mouvement national. Comme on le voit bien chaque union avait été créée pour représenter un parti au sein du monde des travailleurs et cela dans l'espoir d'avoir une légitimité et une représentativité plus importante.

Cet acte de naissance d'une organisation de masse de parti nous permet de rejoindre (Hyman, 1998: 11) quand il précise qu'il est nécessaire de définir de quoi allons nous parler, est ce des institutions que sont censées être les organisations syndicales, des fonctions qu'elles remplissent ou qu'elles déclarent remplir ou des enjeux qui sont liés à la création des organisations syndicales. En effet le débat sinon la polémique entre les partis (priorité aux luttes sociales chez le PCA, celle de l'indépendance nationale au sein du mouvement national) traverse aussi le mouvement national (sous quelle hégémonie) lorsque que l'on revient sur la déchirure au sein du mouvement national qui a donné lieu à la création du FLN et du MNA) ont contribué a forger l'organisation syndicale qui était liée à tel ou tel parti.

Si le contexte de l'époque (guerre pour la libération nationale) a pesé pour faire des syndicats une simple organisation de masse on verra par la suite que non seulement il a imprégné tous les acteurs et partis de l'époque mais qu'il a perduré en traversant la période de l'Algérie pays du socialisme réel ou du capitalisme d'état puis celui de l'Algérie de l'économie de marché dans un pays dépendant.

* Université des sciences et technologie d'Oran - Mohamed Boudiaf, Oran, Algérie.

1. L'Algérie du socialisme réel ou du capitalisme d'état (1962 -1988)

Cette période, surtout entre 1965 et 1980, fût celle de l'expérience du socialisme réel et le discours officiel était clair «puisque cet état est celui du peuple on ne pouvait accepter une organisation syndicale de travailleurs qui puisse entrer en conflit avec cet état ou qui n'accompagne pas et ne participe pas à la gestion». Malgré les différentes tentatives de prendre une autonomie même relative de la part de l'UGTA que ce soit au niveau des sections ou au niveau national le pouvoir Algérien ne prit aucun gant pour montrer qu'il considère que l'UGTA ne peut sortir de sa main mise, c'est ce qui fait dire à un chercheur (Chikhi, 1982 :54) que *le syndicat n'est pas une conquête de la classe ouvrière mais le produit de l'État-Parti pour les ouvriers.*

Il faut noter tout de même qu'à cette époque les autorités Algériennes décident de ratifier une grande partie des conventions de l'OIT notamment la 87 qui défend clairement le pluralisme syndical mais sans l'appliquer, on retrouvera à partir de ce moment une constance de la politique Algérienne, présenter devant l'international une vitrine démocratique mais appliquer au niveau interne la politique contraire en refusant d'appliquer les conventions et accords ratifiés même si la constitution Algérienne stipule bien que les conventions ratifiées par l'Algérie sont supérieures aux lois internes.

Après le décès du Président Houari BOUMEDIENNE en 1978, l'option n'est plus au socialisme surtout que le privé qui s'était adossé à l'état (Liabes, 1984) veut profiter des pressions faites par les pays capitalistes pour ouvrir tous les pays aux produits de l'économie occidentale. La crise énergétique a partir de l'année 1985 et l'imposition de la pensée unique et leurs répercussions sur le vécu des citoyens aboutira à la révolte des jeunes (certains diront une manipulation qui a surfé sur la colère des jeunes) qui sera suivi par une répression féroce. Cela donnera lieu à un chamboulement en matière de politique dont le plus important sera le retrait de l'armée du champ politique et de l'adoption de l'économie de marché. La constitution de 1989 ramène avec elle le pluralisme politique et syndical pour la première fois.

2. L'Algérie de l'espoir ou le bref intermède démocratique (1989-1992)

C'est probablement la période porteuse d'espoir puisque l'ouverture politique et syndicale avait permis l'émergence d'acteurs et avait aussi libéré les paroles.

On notera ici que la dynamique de création des organisations syndicales peut être approché avec les mêmes descriptions empruntées à Richard Hyman (Hyman, 1998a: 11) car l'on peut distinguer entre les syndicats à fortes tendances corporatistes (syndicat de la classe moyenne) dont le but est de défendre les intérêts d'une catégorie définie de fonctionnaires, les syndicats qui prenaient en charge les intérêts des fonctionnaires de tout un secteur (santé, éducation) et les organisations syndicales liés à des partis politiques. Le corporatisme était une réponse à la différenciation sociale qui avait travaillé la société ainsi qu'une alternative à l'UGTA qui est restée lié aux autorités.

Mais deux problèmes majeurs allaient imposer un silence sinon une régression, il s'agit en premier lieu de l'arrêt du processus électoral qui avait débuté fin 1991 et toutes les dérives qui s'en suivirent qui virent la gestion revenir aux militaires ainsi que la signature du rééchelonnement en 1994 avec ses conditionnalités qui seront autant d'épreuves que vivra la population Algérienne.

3. Guerre sale et guerre économique ou L'Algérie dans la tourmente (entre 1992 et 1998):

Ce furent les années que certains nommeront d'années de braise car rien ne fût épargné (vies humaines, infrastructures) et cela dans un climat de guerre sale, d'état d'urgence et de pleins pouvoirs aux militaires. Cependant il nous faut ajouter ici les dégâts commis au nom du plan d'ajustement structurel avec sa panoplie de licenciement, compression d'effectifs, de liquidations d'entreprises (Boudjenah, 2002). La plupart des organisations syndicales ont été obligées de faire profil bas car l'assassinat de la population comme celui d'intellectuels fût un moyen de pression terrible (le secrétaire général de l'UGTA, Mr Abdelhak BENHAMOUDA, fût assassiné près des locaux de l'UGTA en 1997).

4. Résorption de la sale guerre et fin des conditionnalités du PAS (1999-2006)

Cette période débuta par la drôle élection de l'actuel président de la république Abdelaziz BOUTEFLIKA qui en est à son quatrième mandat malgré sa maladie. Elle coïncide avec la fin des conditionnalités issues du PAS (Plan d'ajustement structurel) mais laisse l'Algérie dans un piteux état du point de vue économique. Si le Président était venu à un moment où les caisses de l'état étaient vides (fin des conditionnalités liées au PAS) et l'avait très bien exprimé lors de ses discours, le nombre de conflits sociaux, d'émeutes allât en augmentant puisque le climat pesant avait disparu et que les besoins sociaux étaient énormes.

Mais, chance énorme ou malchance pour l'Algérie, cette période fût aussi celle de l'augmentation du prix du baril de pétrole ce qui a permis à l'état de distribuer l'argent de la rente pour calmer les ardeurs des citoyens mais aussi s'acheter toute une clientèle en laissant la corruption s'installer. La circulation de l'Argent hors système bancaire allait favoriser l'accroissement d'une économie informelle tant du point de vue du montant des échanges ou du nombre de travailleurs dans l'informel.

Les syndicats autonomes qui actuaient au sein de la fonction publique réitérèrent leur revendication ancienne concernant la révision du statut de la fonction publique même si il était rare de les voir travailler ensemble car la question du corporatisme et la recherche de leadership furent des obstacles de taille. Malgré cela les autorités annoncent en 2006, en pleine grève des adhérents au syndicat CNES (Conseil national des enseignants du supérieur), la publication du nouveau statut de la fonction publique qui permettait une amélioration appréciable du pouvoir d'achat, surtout pour «l'élite».

Les travailleurs du secteur économique (ceux du secteur économique public) venaient de sortir d'une restructuration pendant l'application du PAS qui a conduit à une régression importante, de plus les autorités refusaient la création de syndicat autonome au sein du secteur économique laissant à l'UGTA le monopole dans ce domaine et laissant les travailleurs orphelins d'une réelle représentation syndicale.

L'appel des autorités Algériennes aux IDE (investissement direct étrangers) avait commencé dès le premier mandat de Mr Abdelaziz BOUTEFLIKA. L'un des premiers gestes forts du nouveau président a été son déplacement au forum économique mondial qui se tenait en Suisse (Crans Montana, juin 1999) pour y annoncer le désir de l'Algérie de se plier aux désirs des futurs et probables investisseurs même en matière de relation de tra-

vail. L'actuel responsable de l'UGTA faisait partie de la délégation et avait été pris comme garantie et témoin par le Président pour convaincre du sérieux de la chose.

C'est pourquoi ce n'est pas seulement l'entrée des syndicats autonomes dans le secteur économique public qui était interdite mais même la création de sections UGTA ne pouvait se faire dans de nombreux secteurs surtout dans les régions où l'activité extractive régnait. Les grands conflits collectifs de travail que ce soit au sein de la première entreprise du pays SONATRACH (société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures) ou au sein d'entreprises privées (interdiction de création de sections syndicales même celles affiliées à l'UGTA) furent les conséquences directes des promesses des autorités Algériennes faites aux investisseurs étrangers.

Certaines organisations syndicales autonomes conscientes de leur faiblesse prise chacune toute seule tentèrent de se fédérer pour créer des confédérations mais aucune d'entre elles ne fût enregistrées et c'est à partir de cet instant que certaines, devant l'absence de recours au niveau national (instrumentalisation de la justice) décidèrent de porter leurs recours devant l'instance de régulation qu'est le BIT et ce à travers des plaintes contre le gouvernement Algérien.

La pression exercée sur les organisations syndicales par les autorités impliquaient trois types de réponses de la part des organisations syndicales, soit disparaître devant ce bras de fer inégal, soit tenter de faire de l'existence même du syndicat un but donc adopter une attitude combative minimale et surtout se limiter à des questions strictement syndicales s'il en est, soit continuer sur une ligne syndicale revendicative qui se devait d'intégrer d'autres aspects de la quête du droit, de la dignité et de l'égalité c'est-à-dire revendiquer les libertés fondamentales collectives et individuelles.

Comme le signale si bien Swepston, (1998:187) chef de service de l'égalité et de la coordination des droits de l'homme du département des normes internationales et des droits de l'homme du BIT dans un article *«la liberté d'association professionnelle n'est qu'un aspect de la liberté d'association en général, qui, elle-même, doit s'intégrer dans le vaste complexe des libertés fondamentales de l'homme, interdépendantes et complémentaires les unes des autres, et qui comprennent, entre autres, la liberté d'assemblée et de réunion, la liberté de parole et d'opinion, la liberté d'expression et de presse»*. C'est cette dernière option qu'ont choisi des organisations syndicales qui ont formé autour du SNAPAP la CGATA.

5. La répression contre le mouvement social (à partir de 2007)

La fin du conflit interne sinon de la sale guerre (du moins dans sa capacité ravageuse) permet à l'état Algérien de retourner tout son appareil répressif (entre temps renforcé) contre le mouvement social, en fait contre toute la société. Ce fût aussi la période où les différentes organisations syndicales dites autonomes se rendaient compte que le degré de nuisance de chaque organisation ne pesait pas lourd et qu'il fallait élargir ou chercher des alliances.

La période dite du printemps Arabe renforçât les autorités dans leur désir de gérer d'une main de fer la société. Une normalisation violente à travers l'application de nouvelles lois sur l'information, les partis politiques, les associations est mise en branle et les autorités tentent de renforcer leur propre presse, renforcent leurs partis politiques, leurs associations dans une tentative de construire une société civile officielle.

La scène syndicale actuelle, hormis l'UGTA, est partagée en deux blocs, le premier constitué par une alliance syndicale (CNAPEST-SNAPEST-UNPEF-SNTE-CLA-SATEF-SNPSP...). Actuellement (fin 2016) elle maintient son refus de la nouvelle loi sur la retraite qui est passée en 2017, surtout que la majorité des syndicats de ce pôle active au sein de l'éducation (en particulier les enseignants) et avaient comme revendication commune «la retraite après 25 années de travail».

Bien que chaque deux ans il soit annoncé la formation d'une intersyndicale ou d'une confédération syndicale il n'a pas été possible de concrétiser cela jusqu'à présent vu la disparité entre ces organisations syndicales. L'observation de la pratique de ces organisations syndicales et de leur évolution me pousse à classer ce pôle comme étant celui qui se cantonne dans des revendications limitées (même s'ils existent des variations entre les organisations syndicales qui le composent) ou qui acceptent de ne pas dépasser les «lignes rouges» terme très en vogue en Algérie.

Le deuxième bloc est constitué par les organisations syndicales qui ont décidé de bâtir la CGATA (confédération générale autonome des travailleurs en Algérie) et qui assument le fait qu'on ne peut obtenir le libre exercice du droit syndical si on ne revendique pas la démocratisation au sein du pays. Pour cela il fallait non seulement activer à l'intérieur du pays mais chercher aussi des alliances au niveau international.

En effet si jusqu'au début des années 2000 l'UGTA s'était vu confier la représentation des Travailleurs au niveau international que ce soit au sein du BIT et de la CSI (confédération syndicale internationale) l'arrivée de nouveaux syndicats bouleversa cet état de fait.

Les plaintes déposées par le syndicat SNAPAP auprès du comité de la liberté syndicale du BIT (2001) furent le début de l'ouverture au niveau international comme elles furent aussi le début d'une répression accrue car cela touchait à la vitrine démocratique que tentent de préserver les autorités Algériennes depuis 1962.

Tous les moyens furent utilisés pour tenter de briser la détermination de ceux et celles qui maintenaient ce cap (intimidation, harcèlement, suspension, licenciement, tentative d'assassinat, clonage des syndicats, parti pris de l'administration, instrumentalisation des forces de sécurité et de l'appareil judiciaire etc...).

Malgré cela ou à cause de cela les protestations de la CGATA et les différentes plaintes qui s'accumulaient depuis des années avaient contribué à classer l'Algérie dans la liste des 25 pays dont les cas seront étudiés par la commission de l'application des normes de l'OIT en juin 2015. Une résolution très critique à l'égard des autorités Algériennes fût adoptée.

Parmi les recommandations on peut citer la réintégration des syndicalistes suspendus et licenciés, l'enregistrement des organisations syndicales qui en avait fait la demande, l'arrêt de la répression et la remise du projet du code de travail au BIT. Sur ce dernier point la normalisation violente du champ syndical est à l'ordre du jour puisque un projet de code de travail a été élaboré en 2014 dans lequel on retrouve une régression en termes de droits que ce soit pour les travailleurs ou pour les organisations syndicales.

Suite aux plaintes devant le comité de la liberté syndicale et devant le comité des experts deux syndicats furent enregistrés - celui des travailleurs de l'entreprise nationale de gaz et d'électricité le SNATEGS ainsi que celui de la Poste (syndicat national autonome des travailleurs de la poste) mais dans les deux cas les autorités licencièrent les membres de la direction de ces deux syndicats pour continuer dans sa pratique répressive et enlever tout sens à l'enregistrement.

De même la CGATA ne fût pas enregistrée ni le SESS mais la CSI (Confédération syndicale internationale) décidât d'accepter son adhésion (celle de la CGATA) au vu de sa connaissance du dossier et de la pratique anti syndicale en Algérie.

Cette dynamique fit même perdre à l'UGTA sa place au sein du conseil d'administration du BIT ainsi que sa place de vice présidence au sein de la CSI. Ici il me semble que l'histoire se répète puisque lors de la création de l'USTA et de l'UGTA c'est la CISL (Confédération internationale des syndicats libres, l'ancêtre de l'actuelle CSI) qui prit la décision d'accepter l'adhésion de l'UGTA et de rejeter celle de l'USTA alors qu'actuellement c'est l'UGTA qui a perdu sa place de vice-présidence de la CSI et que la CGATA se voit affiliée.

Plus près de nous, la conférence internationale du travail qui s'est tenue en juin 2017 à Genève a de nouveau inscrit l'Algérie dans la liste des 25 pays dont la situation sera débattue par la commission de l'application des normes.

Les mêmes recommandations furent adoptées avec une proposition nouvelle qui est d'envoyer une commission sur place pour s'enquérir directement de la situation. L'Algérie avait jusqu'à la fin de novembre 2017 pour faire le point sur l'application des recommandations.

Enfin pour terminer et pour donner un aperçu de la répression il n'ya pas très longtemps le 21 mars 2017 une marche pacifique devait se tenir au sein de la ville de Tizi-ouzou (à l'est de la capitale Alger) par le SNATEGS affilié à la CGATA et c'est vers minuit que la police pénétra au sein de l'hôtel où se trouvait le secrétaire Général et huit des membres du bureau national pour les enlever et les séquestrer au sein des commissariats. Malgré le bouclage de la ville un rassemblement des militants syndicaux s'est tenu jusqu'à la libération de leurs camarades.

Acronymes

BIT - Bureau international du travail

CELA - conseil des enseignants des lycées d'Algérie

CGATA - confédération générale autonome des travailleurs en Algérie

CNAPESTE - Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation

OIT - Organisation internationale du travail

SATEF - syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation

SESS - syndicat des enseignants du supérieur solidaires

SNAPAP - syndicat national autonome du personnel de l'administration publique

SNAPEST - syndicat national autonome du personnel enseignant du secondaire et technique

SNATEGS - syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et gaz de SONELGAZ

SNPSP - syndicat national des praticiens de la santé publique

SNTE - syndicat national des travailleurs de l'éducation

UNPEF - union nationale du personnel de l'éducation et de la formation

Références bibliographiques

Boudjenah, Yasmine (2002), *Algérie, décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000), l'État en question*, Paris: Éditions l'Harmattan.

Chikhi, Said (1982), «La classe ouvrière aujourd'hui en Algérie», *Les Temps modernes*, 39^e année, Paris, juillet-août, pp. 57-59.

Hyman, Richard (1998), «La recherche comparative sur le syndicalisme: état des lieux», *Sociologie et sociétés*, volume XXX, n.° 2.

Liabes, Djilali (1984), *Capital privé et patron d'industrie en Algérie, 1962- 1982. Proposition pour L'analyse des couches sociales en formation*, Alger: CREA.

Swepston, Lee (1998), «Droits de l'homme et liberté syndicale: évolution sous le contrôle de l'OIT», *Revue internationale de travail*, volume 137, n.° 2, pp. 187.